

MOSTRA - DRDJSCS - DRDFE NOUVELLE-AQUITAINE

ETUDE SUR LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Note de synthèse mars 2020

- **Objectifs et points de départ**

Les violences conjugales ont été abordées, dans cette étude, à partir de la question des enfants, des effets que cette violence produit sur leurs vies et des réponses qui leur sont apportées. Ses objectifs étaient :

- d'élaborer un diagnostic de la prise en compte de la problématique sur le plan régional et au sein des 4 départements choisis (Gironde, Haute Vienne, Deux Sèvres, Charente) ;
- de mobiliser les acteurs pour produire une analyse croisée des réponses apportées ;
- d'explorer les pistes d'actions permettant d'améliorer les réponses apportées.

- **Quelques éléments de méthode**

Menée entre juin 2019 et février 2020, la démarche s'est appuyée sur la mobilisation de près de 160 acteurs de nombreuses institutions et associations au sein des départements. Elle a permis un travail autour des données, des actions et des analyses sur la situation des enfants victimes . Les 4 séminaires départementaux ont fourni une matière importante qui a été enrichie d'entretiens menés avec une vingtaine de femmes par des acteurs associatifs, et permettant de mieux comprendre la place des enfants dans les dynamiques de violence.

- **Principaux éléments de conclusion**

Le premier constat concerne **l'importance du nombre d'enfants concernés**. Même s'il n'existe pas de dispositif stabilisé de recueil d'informations et s'il existe des situations non repérées et identifiées, les nombreuses données recueillies auprès des forces de l'ordre, de la justice, des associations soutenant des femmes victimes ou de l'hébergement social témoignent du fait qu'il s'agit clairement d'un phénomène important et constant, tant dans les zones urbaines que rurales (la ruralité rencontrant des difficultés spécifiques en termes d'isolement et d'accessibilité des réponses).

L'analyse des interventions auprès des enfants ou des jeunes dans nombre de domaines (santé, scolarité, protection de l'enfance...) met également en évidence la **part importante des difficultés**, observées à partir des enfants et qui s'inscrivent dans un cadre de violences conjugales anciennes ou en cours.

Dans tous les départements comme sur le plan national, l'**augmentation des données** confirme le **rôle de la sensibilisation** sur la thématique dans l'émergence de révélations sur une réalité souvent vécue sur le mode de la honte, du silence ou du déni du côté des parents et parfois encore sous-estimée par un certain nombre d'acteurs de terrain.

Les constats faits sur les terrains auprès des acteurs de première ligne comme des femmes, valident et illustrent de manière très concrète **la multiplicité, la diversité et la gravité des conséquences** de ce contexte de violences chez les enfants tant dans leur construction identitaire que dans la fragilisation de leur trajectoire sociale (échec scolaire, déracinement...). Ils convergent aussi pour pointer que même quand les enfants ne sont pas victimes directes de violence physique (ils le sont aussi fréquemment) ils sont violemment impactés par **le rôle central qu'ils occupent** dans la dynamique de violences et de contrôle direct ou indirect, dont ils ne peuvent que pâtir, dans un stress souvent marqué par un "conflit de protection".

La prise en compte de ces enfants dans les politiques publiques connaît plusieurs limites :

- l'idée que les enfants sont des victimes (co-victimes ou victimes collatérales) fait consensus auprès des acteurs concernés et est de plus en plus documentée. Pour autant elle ne fait pas encore l'objet de pratiques stabilisées, outillées et conséquentes, notamment dans les procédures judiciaires ;
- le **maintien des liens avec le conjoint violent** à l'issue des séparations reste souvent une zone de fragilité ;
- il existe **peu de réponses** spécifiquement destinées aux enfants permettant la prise en compte de leurs droits et besoins spécifiques, leur soutien psychologique, des formes de médiation pour les aider à faire face aux traumatismes et aussi pour soutenir le parent victime dans l'exercice d'une parentalité mise à mal par les violences.

Le constat a également pu être fait d'un manque "d'outillage" des multiples institutions concernées par le sujet sur les plans :

- de "guides repères" communs pour l'évaluation des situations précisant les concepts utilisés, les questions à se poser et la différence entre les situations de *violences et de conflits* qui restent trop souvent confondues mais dont découlent des stratégies de protection très différentes ;
- des supports permettant d'aborder avec les parents les conséquences des violences sur les enfants et la nécessité de faire évoluer la situation ;
- des supports à destination des acteurs de première ligne confrontés à des situations de violences conjugales.

Différents progrès découlant du Grenelle, pourront contribuer à améliorer la situation des femmes / mères qui constitue un élément fort de la protection des enfants. Mais en ce qui

concerne directement ceux-ci, beaucoup reste à faire pour passer **du constat partagé des conséquences de leur situation, à la structuration de réponses pensées, et suffisamment systématisées**. Même si de nombreux acteurs se préoccupent de leur situation et qu'eux-mêmes développent des formes de résilience, les réponses proposées sont loin d'être au niveau des conséquences majeures que ces situations génèrent. En cela, la reconnaissance de la violence conjugale comme une forme spécifique de maltraitance des enfants constituerait probablement une étape nécessaire à une plus grande cohérence des interventions multiples autour des enfants.

◆ *Les perspectives*

L'analyse partagée montre que de nombreux chantiers réclament l'implication de toutes les institutions pour faire progresser significativement la situation.

Axe 1 : Développer les outils communs

- Mieux évaluer les situations

- Construire un cadre d'analyse commun permettant de différencier les situations de violences et d'affiner les stratégies de protection qui en découlent
- Construire un dispositif de soutien des démarches d'évaluation (ex de référents comme l'ont mis en place certains départements)
- Développer un protocole anténatal pour intervenir dans une période souvent à l'origine des violences

Soutenir l'échange avec les parents autour des conséquences pour les enfants

- Produire et/ ou faciliter la diffusion de documents faciles d'accès autour des conséquences pour les enfants pouvant constituer des supports de mobilisation des parents
- Développer une pédagogie des réponses institutionnelles susceptibles d'éclairer les femmes dans leurs choix et de lever certains obstacles (la crainte du placement - les difficultés de la plainte...)

Informers les acteurs

- Produire une information actualisée sur les lieux ressources, leurs modes d'accès
- Stabiliser un lieu de centralisation et d'actualisation des informations sur les réponses
- Intégrer plus spécifiquement la question des violences conjugales et de leur traitement dans le cadre des schémas départementaux de protection de l'enfance

Produire des informations

- Développer la capacité à produire des données harmonisées sur les enfants concernés
- Répertorier les actions menées à destination des enfants

Axe 2 : Développer les outils communs

- Mieux prendre en compte les droits et besoins spécifiques des enfants

- Développer la prise en compte de la parole de l'enfant dans le traitement judiciaire des situations
- Favoriser par le travail en réseau et les informations qu'il peut produire le développement d'ordonnances de protection
- Développer la réalisation d'EVVI concernant les enfants

- Améliorer des conditions d'accueil, d'écoute et de la prise en compte des enfants dans les gendarmeries et commissariats
- Quand possible, favoriser le maintien de la victime et ses enfants au domicile et l'éviction du conjoint violent
- Favoriser dans les lieux d'hébergement un regard spécifique sur les enfants
- Développer les places dédiées à l'accueil de femmes avec enfants
- Mobiliser l'ensemble des structures d'hébergement autour de la problématique des violences conjugales et les inviter à développer des réponses adaptées en lien avec le réseau

Apporter aux enfants un soutien psychologique

- Développer des occasions de parole et d'échange avec des professionnels formés
- Développer l'accès à des consultations de psycho-traumatologie

Proposer des activités de médiation aidant les enfants à faire face aux traumatismes

- Sensibiliser les différents lieux accueillant des enfants vivant dans des contextes de violence conjugale autour de la nécessité de développer des réponses spécifiques
- Favoriser le développement d'actions de médiation culturelle, de groupes de parole / médiations artistiques

Soutenir la victime dans l'exercice de sa parentalité

- Développer des groupes de parole pour les femmes
- Prendre en compte dans le soutien apporté la nécessité de reconstruire des relations parentales mises à mal par la violence.